

DÉLIVRÉ le 5 Mai 1893.  
PARTI le 1893.

N° 1060 D'ENREGISTREMENT

12/5

1

N° 227736

Webb (Charles Henry)

repr. par L. D. Armergaud jeune, à  
Paris, 23, boulev. de Strasbourg

BREVET D'INVENTION

des axes, pour  
servir dans les machines à additionner  
et à calculer

PIÈCES DÉPOSÉES SUIVANT PROCÈS-VERBAL

DU 7 février 1893, à 3 HEURE 58 MINUTES.

- 1° requête
- 2° description
- 3° dessin
- 4° échantillon
- 5° bordereau
- 6° procuration

1<sup>er</sup> certificat d'addition pris le

27 Avril 1893 (3360)

- 2° .....
- 3° .....
- 4° .....
- 5° .....
- 6° .....
- 7° .....
- 8° .....
- 9° .....
- 10° .....
- 11° .....
- 12° .....
- 13° .....
- 14° .....
- 15° .....

1<sup>re</sup> annuité payée le

7 février 1893.

- 2° .....
- 3° .....
- 4° .....
- 5° .....
- 6° .....
- 7° .....
- 8° .....
- 9° .....
- 10° .....
- 11° .....
- 12° .....
- 13° .....
- 14° .....
- 15° .....

CESSIONS, TRANSMISSIONS, MUTATIONS, OPPOSITIONS, ETC.

Ministère  
du Commerce  
et  
de l'Industrie.

# Brevet d'Invention 2

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Durée: *quinze* ans.  
N° *227736*

Vu la loi du 5 juillet 1844;  
Vu le procès-verbal dressé le *7 Février* 1893, à 3 heures  
*18* minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département  
de la *Seine* et constatant le dépôt fait par *le*

*Webb*

d'une demande de brevet d'invention de *quinze* années, pour  
perfectionnements dans les machines à additionner  
et à calculer.

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1° Le breveté qui n'aura pas acquitté ses annuités avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1) ;

2° Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction ;

3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet. . . . .

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet déposé conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au *Webb* (*Charles Henry*) rep. par  
*le* *Comptable Jume*, à Paris, 23, Boul. de Strasbourg

sans examen préalable, à *ses* risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de *quinze* années, qui ont commencé à courir le *7 Février* 1893, pour perfectionnements dans les machines à additionner et à calculer.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au *Webb*  
pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeurent joints un des doubles de la description et un des doubles de chacun des deux dessins déposés à l'appui de la demande.

Paris, le *Cinq Mars* mil huit cent quatre-vingt-*trois*

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

*Acte*

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.



227.736

3

MEMOIRE DESCRIPTIF

à l'appui de la demande

d'un Brevet d'Invention de Quinze Ans

pour: Perfectionnements dans les machines à additionner et à calculer.

par:

M<sup>r</sup> Charles Henry

à New-York (E - U d'Amérique).



ORIGINAL  
JUILLET 1844  
17989063090

Cette machine est relative aux machines à additionner et à calculer dans lesquelles une série de mécanismes analogues, fonctionnant séparément, sont montés les uns à côté des autres dans une seule enveloppe, chaque mécanisme ayant un ruban totalisateur disposé pour être déplacé longitudinalement au moyen d'un style ou autrement.

Les points caractéristiques de cette invention seront exposés ci-après et indiqués dans les revendications.

La fig.1 des dessins annexés est une vue de face d'une machine à additionner comprenant mes perfectionnements.

La fig.2 est une coupe et élévation de face de la dite machine, montrant la construction intérieure.

La fig.3 est une coupe longitudinale dans le plan indiqué par la ligne 3-3 de la fig.1.

La fig.4 est une vue détachée d'une des rondelles de fixation.

La fig.5 est une élévation latérale de la machine, montrant le support à charnière et la manivelle.

La fig.6 est une vue détachée du support et de la manivelle.

La fig.7 représente le porte-style et porte-crayon combiné.

4

Les fig. 8 et 9 sont respectivement, une vue par bout et une vue de face d'un des rubans chiffrés employés dans la machine.

Les fig. 10, 11, 12, 13 et 14 représentent respectivement les rubans chiffrés.

L'enveloppe ou boîte de la machine comprend un compartiment a pour contenir les tambours, un compartiment récepteur a<sup>1</sup> et une partie intermédiaire comprenant une plaque antérieure a<sup>2</sup> et une plaque postérieure a<sup>3</sup>. On peut monter dans l'enveloppe autant de mécanismes totalisateurs que l'on juge à propos, les dessins en montrent huit. A l'intérieur du compartiment a est monté un arbre rotatif b sur lequel peuvent tourner les tambours porte-rubans c. Sur l'arbre b, du côté droit de la fig. 2, est montée libre une rondelle d'appui b<sup>1</sup> ayant à sa surface extérieure, près de la plaque latérale a<sup>4</sup> de l'enveloppe, un ressort b<sup>2</sup> qui porte sur la dite plaque latérale; à l'autre extrémité de l'arbre est fixé un disque à pression b<sup>3</sup>. Entre les tambours c sont montées sur l'arbre b des rondelles de fixation qui peuvent glisser longitudinalement sur l'arbre. Sur l'extrémité saillante de l'arbre b du côté droit est fixée une manivelle b<sup>5</sup> qui sert à tourner l'arbre. Lorsque l'arbre est poussé ou tiré du côté droit, longitudinalement, le disque à pression b<sup>3</sup> et les rondelles intermédiaires b<sup>4</sup> agissent sur les tambours porte-rubans c et les obligent à tourner avec l'arbre. Lorsque l'action exercée sur l'arbre cesse, le ressort b<sup>2</sup> fait tourner l'arbre en sens inverse et dégage les tambours. L'étendue du mouvement effectué par l'arbre en actionnant les tambours est très limitée et le déplacement latéral des tambours sur l'arbre est insignifiant.

Sur les tambours respectifs sont enroulés les rubans totalisateurs d qui sortent du compartiment à tambours par des fentes étroites, descendent le long des rainures dans la plaque

5

antérieure de l'enveloppe et entrent dans le compartiment récepteur a<sup>1</sup> par des fentes analogues. Les rubans d peuvent être de papier ou d'une autre matière non élastique peu coûteuse, qu'on peut remplacer facilement lorsqu'ils sont salis ou usés. Pour que l'on le ruban que l'on veut remplacer puisse être détaché convenablement de son tambour, sans qu'il soit nécessaire de démonter la machine, le ruban n'est pas fixé directement sur le tambour, mais accroché à une bande intermédiaire d<sup>1</sup> en métal ou autre matière analogue, laquelle bande a son autre extrémité ~~xxx~~ reliée par une charnière avec le tambour, cette bande est disposée dans une rainure du tambour. La bande d<sup>1</sup> est assez longue pour sortir hors de la fente servant au ruban et permettre que celui-ci soit détaché et un nouveau ruban attaché promptement.

Les extrémités libres des rubans entrent comme il a été dit déjà dans le compartiment récepteur où elles s'enroulent sous l'action d'un récepteur expansible e fait d'une bande mince et courbée de matière élastique, de préférence en métal qui a une de ses extrémités fixée dans le compartiment près du point où entre le ruban. Comme le ruban entre dans le compartiment lorsqu'il est déroulé du tambour pendant l'addition son extrémité entre dans ce guide ou récepteur e qui oblige le ruban à s'enrouler. Au fur et à mesure que le ruban s'enroule à l'intérieur du récepteur, celui-ci se dilate de manière à agrandir l'espace intérieur, mais son élasticité l'oblige à embrasser l'enroulement et à le maintenir dans la forme voulue. Pour diviser le compartiment récepteur en autant de cases qu'il y a de rubans afin d'empêcher ceux-ci de s'enchevêtrer, j'emploie des disques séparateurs f, forcés ou fixés sur un tube g qui s'étend à travers la case, dans le sens de l'axe, et qui a une portée dans les plaques qui en ferment les extrémités. Les récepteurs e sont fixés en place dans les différentes cases à rubans par un fil ou

tige métallique e qui s'étend à travers des œils formés dans les différents récepteurs et à travers des ouvertures correspondantes dans les disques f. Une extrémité du tube g peut être fermée d'une manière permanente, l'autre est fermée par un coulisseau ou par un guichet à charnières g<sup>1</sup> comme le montre le dessin. Ce tube g constitue un récipient pour recevoir un porte-style et porte-crayon combiné, représenté détaché fig.7. Il convient que l'opérateur ait sous la main un style pour actionner les rubans et un crayon pour pouvoir marquer les sommes et chiffres. L'outil combiné comprend donc une griffe à ressort h pour tenir un crayon h<sup>1</sup> et un style h<sup>2</sup> qui, relié par une charnière à la dite griffe, peut être écarté du crayon de sorte que l'un ou l'autre peut être employé facilement.

Lorsque les rubans d occupent les positions représentées sur les fig.1, ils sont couverts par une plaque antérieure i ayant des fentes au-dessus des rubans pour donner accès aux perforations dans ceux-ci qu'on peut ainsi déplacer au moyen du style, et des rangées de chiffres indicateurs le long d'une des marges ou des deux marges des dites fentes, comme on le voit clairement sur la fig.1. Ces chiffres indicateurs sont espacés pour correspondre à l'espacement des chiffres imprimés sur les rubans.

Les rubans qui sont représentés détachés fig.8 à 14, inclusivement, ont les chiffres qu'ils portent disposés selon le système de numération adopté pour la machine. Pour la numération décimale la disposition doit être comme le montre la fig.9, pour additionner la monnaie anglaise, les rubans des "shillings" "pence" et "farthings" auront les chiffres disposés comme l'indiquent les fig.10, 11 et 12; la fig.10 montre le ruban des "shillings"; la fig.11 représente celui des "pence" et la fig.12 celui des "farthings". Le ruban décimal ordinaire représenté sur la fig.9 peut être employé pour les "Livres Sterling". La fig.14

7  
montre un ruban destiné à être employé pour faire les comptes de marchandises en magasin, étant en fractions qui augmentent par huitièmes et la fig. 13 montre un ruban disposé pour "centimes" qui augmentent par 5.

Les ouvertures j dans lesquelles apparaissent les chiffres à reporter x, sont disposées au-dessus des colonnes respectives des chiffres indicateurs, et les ouvertures k dans lesquelles apparaissent les chiffres y qui forment les sommes partielles, sont disposées au-dessous des dites colonnes de chiffres indicateurs. Ces ouvertures j et k sont dans la plaque antérieure i.

En additionnant l'opérateur adapte le style dans les perforations z des rubans lorsqu'ils les voit dans les fentes, abaissant alors les rubans de la manière connue. Les chiffres de la somme partielle se montrent dans les ouvertures k et les chiffres à reporter, s'il y en a, se montreront dans les ouvertures j. Pour ramener les rubans dans leurs positions normales en les enroulant sur les tambours, l'opérateur saisit la manivelle b<sup>5</sup> et la porte à droite avec assez de force pour fixer les tambours à l'arbre b par les moyens déjà décrits, puis il tourne la manivelle. Lorsque les rubans sont enroulés complètement, des arrêts d<sup>2</sup> adaptés à ces rubans les empêchent d'aller plus loin, car ces arrêts ne peuvent pas passer le long des rainures peu profondes de la plaque antérieure dans lesquels se meuvent les rubans. Lorsque les rubans sont enroulés l'opérateur modère l'action exercée sur l'arbre dans le sens longitudinal et il continue à tourner la manivelle jusqu'à ce qu'un goujon b<sup>6</sup> sur le devant du disque ou rondelle s'engage dans une ouverture ou douille a<sup>5</sup> dans la plaque postérieure du compartiment aux tambours comme il est représenté à gauche sur la fig. 2. Le ressort b<sup>2</sup> produit l'engagement du goujon avec la dite douille, disposition qui empêche l'arbre à tambours de tourner dans l'un ou

l'autre sens pendant que le dit engagement est maintenu. Sur l'extrémité de l'arbre  $b$ , opposée à la manivelle est, on peut être monté un bouton  $b^1$  au moyen duquel l'arbre peut être poussé dans le sens longitudinal pour fixer les tambours en position.

Le ressort  $b^1$  et le goujon  $b^6$  peuvent être disposés dans d'autres positions que celles représentées sur les dessins, tant que leur fonctionnement reste le même. Ainsi qu'il a été exposé, les rubans se déplacent dans des rainures ou chemins peu profonds formés dans la plaque antérieure  $a^2$  et il y a dans ces rainures peu profondes, d'autres rainures étroites, plus profondes, dans lesquelles peut se déplacer la pointe du style lorsqu'elle doit déplacer le ruban.

en séries  
6

Pour ce qui concerne la disposition des chiffres "totaux" et "à reporter" sur les rubans il suffit de dire que sur le ruban de la fig. 9 disposé pour la numération décimale, les chiffres "totaux"  $y$ , sur le côté droit des perforations sont disposés ainsi, 1.2.3.4.5.6.7.8.9.0.1.2...etc, tandis que les chiffres "à reporter"  $x$  sur le côté gauche, sont disposés 1.1.1. etc., 2.2.2....etc de manière que les "reports" apparaissent convenablement dans les ouvertures  $f$  lorsqu'on fait des additions. Les autres rubans des fig. 10 à 13 ont leurs chiffres "totaux" et "à reporter" disposés d'une manière exactement semblable sauf que les séries des chiffres "totaux" varient avec la numération. Par exemple, sur le ruban des shillings les chiffres vont de 1 à 19, 0; sur le ruban des "pence" ils vont de 1 à 11, 0; sur le ruban des "farthings" ils sont disposés 1.2.3.0.1.2...etc, sur le ruban des "centimes" ils vont de 5 à 95, 0, en augmentant par cinq, et sur le ruban des fractions ils vont de  $\frac{1}{8}$  à  $\frac{7}{8}$ , 0, en augmentant par huitièmes.

On facilite les opérations des additions et des calculs en numérotant les mécanismes totalisateurs de droite à

à gauche 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, comme il est montré sur les dessins ces chiffres étant de préférence disposés directement au-dessous des différentes rainures dans la plaque antérieure et au-dessus des ouvertures k, comme il est montré fig. 1. De même le travail de l'opérateur est facilité si les deux mécanismes totalisateurs du côté droit (numérotés 1 et 2) sont désignés par une couleur quelconque, et les trois mécanismes suivants (numérotés 3, 4, 5) désignés par une autre couleur tranchant sur la première. Ceci peut être fait de plusieurs manières, comme par exemple, en coloriant les rubans des mécanismes 3, 4, 5 et laissant les autres blancs (ou avec leur couleur naturelle) ou en imprimant les chiffres sur ces rubans en couleur voyante - par exemple en rouge sur des rubans blancs ou en marquant les chiffres 3, 4, 5 de ces mécanismes d'une couleur qui forme un contraste avec la couleur des autres chiffres. Tous ces moyens distinctifs ou autres peuvent être employés ensemble, le but étant de faire une distinction entre les mécanismes totalisateurs au moyen de couleurs différentes.

L'enveloppe peut avoir sur un de ses côtés une griffe ou pince m à ressort pour tenir un crayon et des pinces n n pour tenir un carton ou une feuille de papier pour couvrir les chiffres indicateurs le long des marges autour des rainures dans la plaque antérieure au-dessus des chiffres 9. Cette disposition convient quelquefois pour les additions. Lorsque les colonnes des chiffres à additionner sont réunies sur une petite feuille de papier, cette feuille peut être introduite dans les pinces n n.

L'enveloppe ou boîte est munie d'un pied o à charnière en forme d'anse que la fig. 6 montre en vue détachée, ce pied sert de poignée pour transporter la machine et de support pour tenir la machine dans une position inclinée, favorable pour faire les

les additions. La fig 5 (montée) représente la position du pied  $o$  déplié pour former un support et la fig. 5 représente le pied plié, qui dans cette position est employé comme poignée. Pour fixer le pied solidement en position, ses extrémités  $o^1$  qui sont munies de charnières et élastiques, ont des entailles  $o^2$  dans lesquelles s'adaptent les extrémités chanfreinées ou réduites  $r^1$  d'une tige fixée sur l'enveloppe.

L'emploi de papier pour les rubans offre deux grands avantages le premier c'est que les rubans peuvent être faits à peu ~~peux~~ de frais, le second que ~~aux~~ sous l'influence de la chaleur et du froid le papier varie moins que d'autres matières comme le métal, le celluloïd, etc. Il est évident qu'il est à désirer que les rubans ne varient pas de longueur.

#### EN RESUME

Je revendique :

- 1° Une machine à additionner ou à calculer ayant un ruban totalisateur, en papier, amovible dans le sens longitudinal dont la longueur varie peu sous l'influence de la chaleur et du froid, le dit ruban portant sur sa face les chiffres " totaux " et " à reporter " ainsi qu'il a été décrit.
- 2° Une machine à additionner ou à calculer ayant un ruban totalisateur, en papier amovible dans le sens longitudinal un compartiment récepteur pour le dit ruban et un récepteur dans le dit compartiment, disposé pour obliger le ruban non élastique à s'enrouler lorsqu'il est introduit dans le dit compartiment pendant l'addition ainsi qu'il a été décrit.
- 3° Une machine à additionner ou à calculer ayant un ruban totalisateur, en papier, amovible dans le sens longitudinal, un compartiment récepteur pour le dit ruban et un récepteur pour ~~be~~, expansible, élastique ou agissant comme ressort, disposé dans le dit compartiment pour recevoir et enrouler le ruban lorsqu'il

entre dans le compartiment, ainsi qu'il a été décrit.

4° Une machine à additionner ou à calculer, ayant une enveloppe ou boîte, un passage serré pour guider le ruban totalisateur, un récepteur courbe expansible dans un compartiment pour recevoir le ruban, et un ruban totalisateur, amovible dans le sens longitudinal, monté dans la dite enveloppe, le dit ruban portant un arrêt fixé à quelque distance <sup>de</sup> son extrémité, la partie au-delà du dit arrêt servant de guide pour aider à l'enroulement du ruban, ainsi qu'il a été décrit.

5° Une machine à additionner ayant un ruban totalisateur en papier ou autre matière analogue et un tambour sur lequel est enroulé le ruban, qui peut être détaché du tambour lorsqu'on veut le renouveler et le remplacer, ainsi qu'il a été décrit.

6° Une machine à additionner ayant un compartiment à tambours, une bande d<sup>1</sup> fixée à l'une des extrémités du tambour et un ruban d fixé à la dite bande, mais pouvant en être détaché à volonté, ainsi qu'il a été décrit et dans le but exposé.

7° Une machine à additionner ou à calculer ayant une enveloppe ou boîte, contenant un compartiment à tambours, un arbre monté dans le dit compartiment de manière à pouvoir tourner, un tambour porte-ruban tournant sur le dit arbre, un disque fixé à l'arbre, sur l'un des côtés du tambour, et une rondelle de fixage montée sur l'arbre, à l'autre côté du tambour, de manière qu'un mouvement longitudinal de l'arbre oblige le disque et la rondelle à serrer le tambour pour le faire tourner avec l'arbre en enroulant le ruban, ainsi qu'il a été décrit.

8° Une machine à additionner comprenant plusieurs mécanismes totalisateurs indépendants, certains de ces mécanismes se distinguant des autres par des couleurs différentes, ainsi qu'il a été décrit.

12

9° Une machine à additionner comprenant plusieurs mécanismes totalisateurs indépendants, montés dans une enveloppe ou boîte commune, les dits mécanismes totalisateurs étant chiffrés, ainsi qu'il a été décrit.

10° Dans une machine à additionner ou à calculer, la combinaison avec l'enveloppe ou boîte et avec les rubans chiffrés, montés dans cette enveloppe ou boîte, d'une plaque antérieure, rainée, disposée au-dessus des rubans et ayant des ouvertures pour les "totaux" au-dessous des rainures dans la plaque et d'autres ouvertures pour les chiffres "à reporter" au-dessus des dites rainures, ainsi qu'il a été décrit.

11° Dans une machine à additionner, la combinaison avec une enveloppe ou boîte ayant à son extrémité supérieure un compartiment à tambours, d'un arbre monté de manière à pouvoir tourner dans le dit compartiment et muni d'une manivelle, d'une série de tambours tournant sur le dit arbre, d'un disque à pression b<sup>3</sup> fixé sur le dit arbre et une série de rondelles intermédiaires de fixation b<sup>4</sup> montées sur l'arbre, et d'un ressort b<sup>2</sup>, le tout disposé de manière qu'un mouvement longitudinal de l'arbre oblige les rondelles à serrer tous les tambours contre l'arbre pour les faire tourner avec celui-ci, ainsi qu'il a été décrit.

12° Dans une machine à additionner les moyens décrits pour fixer l'arbre porte-tambours et l'empêcher de tourner, le fixation étant produit par un mouvement longitudinal de l'arbre, ainsi qu'il a été décrit.

13° Une machine à additionner munie d'un pied pliant à charnières, qui replié contre l'enveloppe ou boîte sert de poignée, ainsi qu'il a été décrit.

14° Le compartiment récepteur muni d'un tube central disposé pour tenir un style ou son équivalent, et des divisions pour séparer les rubans, ainsi qu'il a été décrit.

13

15° La machine à additionner ayant sa plaque antérieure munie de chiffres indicateurs et de pinces pour tenir un carton ou une feuille de papier servant à couvrir les chiffres supérieurs ainsi qu'il a été décrit.

16° Un porte style et porte-crayon combiné qui, destiné à être employé dans une machine à additionner, est construit comme il a été décrit ci-dessus et représenté sur la fig. 7 des dessins annexés.

PARIS, LE 7 FÉV. 93

P. P<sup>ON</sup> DE

Mr Webb

*Quinze*

*Qu pour être annexé au Brevet de Quinze ans  
pris le 7 février 1892  
par Le J. Webb*

Paris, le

7 mai 1893.  
Le Ministre du Commerce de l'Industrie & des Colonies

Pour le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle

*Cinq demi roles de  
huit lignes imprimés  
à la machine à écrire  
Moyens de deux  
mots*

*On peut être annexé au Brevet de quinze ans  
pris le 7 février 1893  
par le S<sup>r</sup> Weble*

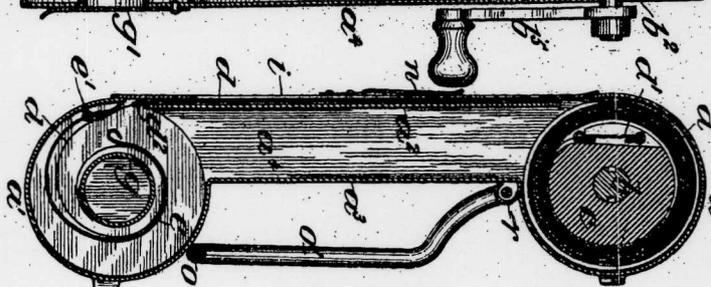
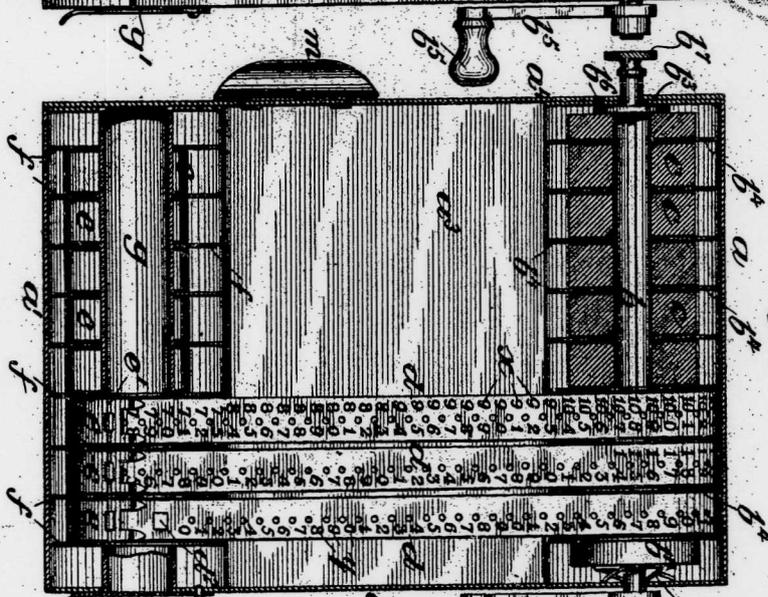
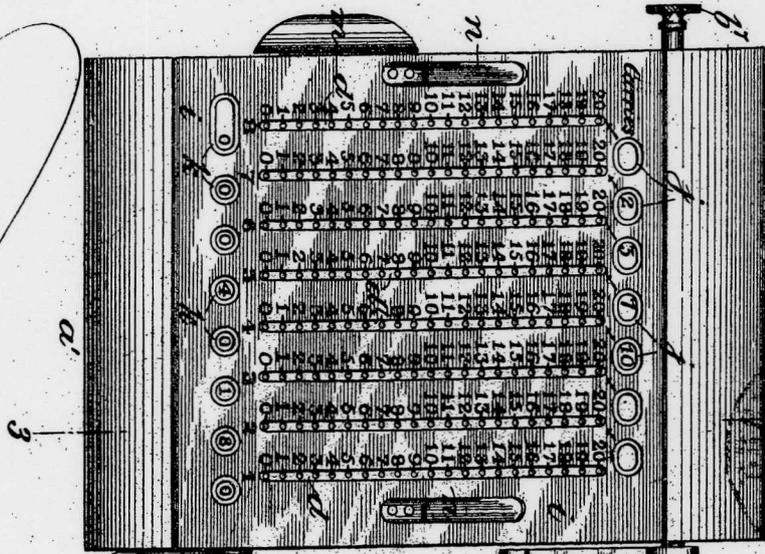
227,736

Paris, le 5 mai 1893.  
Le Ministre du Commerce de l'Industrie et des Colonies

L'ont le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle

*Handwritten signature/initials*



PARIS, LE 7 FEV. 93  
P. P<sup>ON</sup> DE *Handwritten initials*

*Handwritten signature*

*Il a pour être annexé au Brevet de gruyé au  
pris le 7 février 1893  
par Leff Webb*

Paris, le 5 Mai 1893.  
Le Ministre du Commerce de l'Industrie et des Colonies.

Pour le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle

227.736

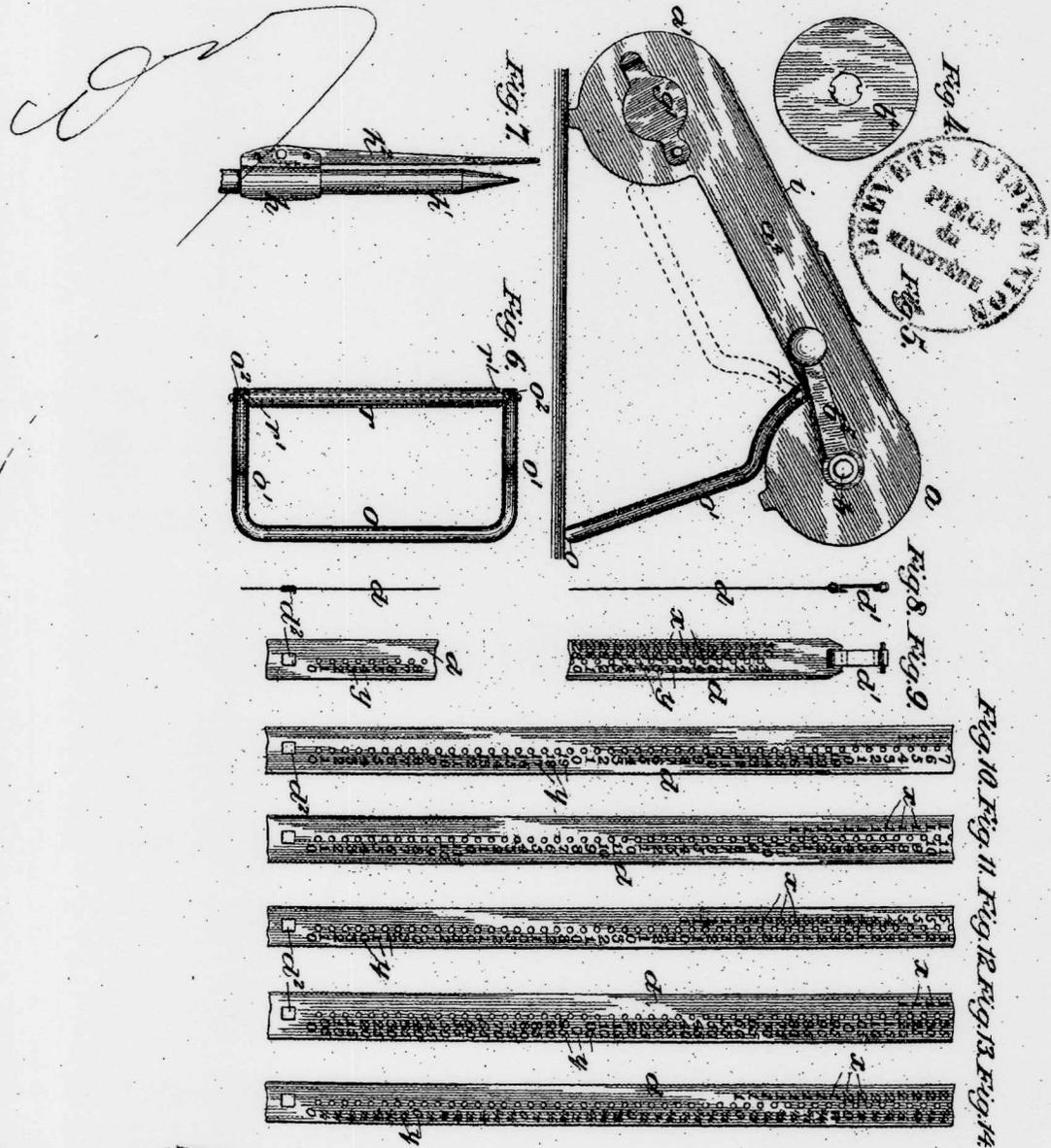


Fig. 10. Fig. 11. Fig. 12. Fig. 13. Fig. 14.

PARIS, LE 7 FEV. 93.  
P. P. DE Leff Webb,  
*Leff Webb*

ORIGINAL

Ministère  
du Commerce,  
de l'Industrie  
et des Colonies.

# Brevet d'Invention 16

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

Certificat d'addition  
à un Brevet d'Invention  
du 7 février 1893.

Vu la loi du 5 juillet 1844;  
Vu le procès-verbal dressé le 7<sup>e</sup> février 1893, à 3 heures et 18 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine et constatant le dépôt fait par le Sieur Webb

N° du Titre principal:

227736

d'une demande de certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans pris le 7 février 1893 pour perfectionnements dans les machines à additionner et à calculer.

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT.

Art. 16.

Les certificats d'addition produisent les mêmes effets que le brevet principal, avec lequel ils prennent fin.

Art. 22.

Les concessionnaires d'un brevet et ceux qui auront acquis d'un breveté ou de ses ayants droit la faculté d'exploiter la découverte ou l'invention, profiteront de plein droit des certificats d'addition qui seront ultérieurement décernés au breveté ou à ses ayants droit. Réciproquement, le breveté ou ses ayants droit profiteront des certificats d'addition qui seront ultérieurement décernés aux concessionnaires.

Art. 30.

Sont nuls et de nul effet les certificats comprenant des changements, perfectionnements ou additions qui ne se rattacheront pas au brevet principal.

Arrête ce qui suit:

Article premier.

Il est délivré au Sieur Webb (Charles Henry) représenté par le Sieur Armengaud jeune, 23, Boulevard de Strasbourg, à Paris sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un certificat d'addition au brevet d'invention de quinze années pris le 7 février 1893 pour perfectionnements dans les machines à additionner et à calculer.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le certificat d'addition, est délivré au Sieur Webb pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeureront joint un des doubles de la description et un des doubles du dessin déposés à l'appui de la demande.

Paris, le Deux août mil huit cent quatre-vingt-treize

Pour le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,



MEMOIRE DESCRIPTIF

l'appui de la demande  
d'un Certificat d'Addition

227786 au Brevet d'Invention de Quinze Ans  
en date du 7 Février 1893

17  
101002111

pour: Perfectionnements dans les machines à additionner et à  
calculer.

par: M<sup>r</sup> Charles HENRY B. B. B., de New-York (E-U d'Amérique)

ORIGINAL

Je vais décrire dans ce Certificat d'Addition une  
disposition perfectionnée servant à fixer les tambours c sur leur arbre b comme il est montré dans la fig.2 du dessin  
du Brevet principal.

LET 1844  
BREVETS

Dans la disposition montrée au Brevet; on a vu que pour  
fixer les tambours, ceux-ci devaient être déplacés longitudinale-  
ment sur l'arbre qui déplace les rubans additionneurs d'une  
certaine quantité, ce qui les éloignait trop de leurs positions  
respectives. Il est désirable que dans l'étendue du déplacement  
longitudinal de l'arbre b pour effectuer le fixage des tambours,  
ce mouvement de fixage soit très petit.

Le dessin annexé montre la disposition perfectionnée  
qui permet d'obtenir ce résultat. Sur l'arbre b, du côté droit  
de la fig.2, est une rondelle ou disque b<sup>1</sup> qui est assez épais  
pour remplir l'espace entre le tambour extrême c et la plaque  
latérale a<sup>4</sup> de l'enveloppe, et à l'intérieur d'une creusure dans  
la rondelle b<sup>1</sup> est un ressort b<sup>2</sup> qui est interposé entre la  
plaque a<sup>4</sup> et un épannement de l'arbre b, de sorte que le ressort  
tend à maintenir l'arbre pressé vers la gauche (fig.2). Sur l'au-  
-tre extrémité de l'arbre b (à gauche) est fixé un disque de  
pression b<sup>3</sup>, qui presse normalement contre la plaque latérale  
a<sup>4</sup> de l'enveloppe et qui occupe une cavité dans une rondelle  
extrême b<sup>x</sup>, montée librement sur l'arbre b. Entre les tambours c  
sont montées sur l'arbre b des rondelles de fixage b<sup>4</sup> qui peu-

14

18  
Brevet principal  
1893

*Tambour*

-vent glisser longitudinalement sur l'arbre. La rondelle  $b^x$  occupe l'espace entre la rondelle extrême  $b^4$  et la plaque latérale  $a^4$  de l'enveloppe. Une rondelle  $b^4$  est placée aussi entre la rondelle  $b^1$  et le tambour extrême  $c$ . Sur l'extrémité de droite de l'arbre  $b$  est fixée la manivelle  $b^5$  qui sert à tourner le dit arbre. Lorsque l'arbre est poussé ou tiré du côté droit, longitudinalement, le disque de pression  $b^3$  agit pour ~~faire~~ forcer les rondelles intermédiaires  $b^4$  à fixer les tambours à ruban  $c$  et les obliger à tourner avec l'arbre. Lorsqu'on cesse de tirer sur l'arbre, le ressort  $b^2$  fait tourner l'arbre et fait cesser la pression sur les tambours. L'étendue du mouvement longitudinal de l'arbre peut être considérable ou perceptible, parce que le disque  $b^3$  a du jeu dans la cavité de la rondelle  $b^x$  mais les tambours et les rondelles s'ajusteront très exactement et le mouvement de fixage sera très petit; autrement les tambours seraient déplacés latéralement et éloignés de leurs positions respectives convenables.

Tel est le perfectionnement que je revendique dans cet annexe à mon Brevet principal.

PARIS, LE 25 AVR. 93.  
P.P<sup>ON</sup> DE *M. Webb*

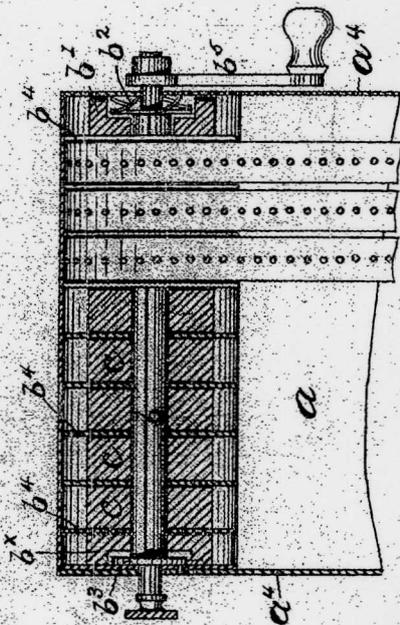
19

*Il a pour être annexé au certificat d'addition  
pris le 27 avril 1893  
par le Sieur Webb  
Paris, le 2 août 1893*

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies  
Pour le Ministre et par délégation:  
Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle

*Deux demi-rôles en quarante-trois lignes; un verso; d'un mat; deux mots rayés  
oubliés.*

Original



James Le 29 Avril 1893  
 J. P. de No. Webb  
 Remington



29.7.93

En fait de brevet au certificat d'addition  
 pris le 29 avril 1893  
 par le sieur Webb  
 Paris le 2 août 1893

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies  
 Pour le Ministère et par délégation:

Le Chef du Bureau  
 de la Propriété industrielle

*[Signature]*